# Grand Villeneuvois Sepace de notre avenir

# Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - 47

## Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Camp du Moulin du Lot



Périmètre Délimité des Abords de Monument Historique



## **SAINTE-LIVRADE SUR LOT: Camp du Moulin du Lot**

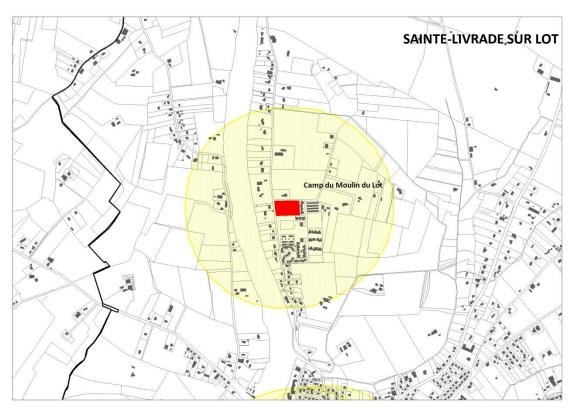
Conformément aux articles L621-30 et L621-31 du Code du Patrimoine :

Art. L621-30 : « I.- Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II. - La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L.621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques. »

**Art. L621-31**: « Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. »

C'est dans ce cadre qu'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) est proposé pour le monument étudié : le camp du Moulin du Lot conformément aux dispositions du Code du Patrimoine .



Périmètre de protection actuel du monument étudié. Il concerne le territoire de la commune de SAINTE-LIVRADE SUR LOT.

# DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE SAINTE-LIVRADE SUR LOT : Camp du Moulin du Lot

#### L'édifice

Camp de réfugiés, temple bouddhiste et chapelle, inscrits à l'inventaire par l'arrêté du 29/06/2012

Le camp du Moulin du Lot fut aménagé pour servir de cantonnement aux ouvriers employés à la construction de la Poudrerie de Sept Fonds entre Casseneuil et Sainte-Livrade. Il fut en partie construit par les réfugiés espagnols ayant fuit le régime franquiste. Il s'agit d'un des six camps construits pour les besoins de la poudrerie, dont la réalisation fut annulée par l'invasion allemande en 1940. Il accueillit dès lors, successivement, les chantiers de jeunesse, une compagnie d'instruction de fusiliers de l'Air, puis des soldats russes prisonniers de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, à partir de 1956, le site accueille les Français d'Indochine qui ont fuit Saïgon et devient le CAFI : centre d'accueil des Français d'Indochine. Le camp se composait de 36 bâtiments autour d'une place centrale. Le camp se présente sous la forme d'un grand terrain rectangulaire. Au centre, des bâtiments collectifs servent d'école, d'usine de chaussure, de boutiques et même de salle des fêtes. Autour sont disposés les logements, ainsi qu'une chapelle sur le côté ouest du terrain et une pagode. La partie protégée aux Monuments historiques comprend le quartier nord-ouest du camp constituée de quatre barres, la pagode et son monument cultuel, et la madone dans son cadre végétal.









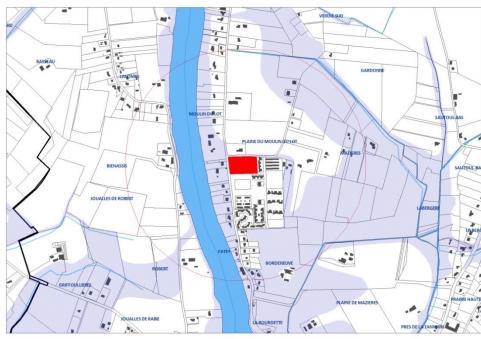
# DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE SAINTE-LIVRADE SUR LOT : Camp du Moulin du Lot

## Le site, le contexte

Le Camp du Moulin du Lot est établi au nord de la bastide de Sainte-Livrade, sur la rive gauche du Lot. A distance de la ville, comme une enclave dans la campagne, ce camp d'accueil occupe une parcelle de sept hectares inscrite dans le paysage agricole de la plaine alluviale du Lot. L'eau imprègne le site sous diverses formes : lacs et étangs parsèment la rive droite, tandis qu'un chevelu de ruisseaux maille la rive gauche. On note notamment le Ruisseau de Casseneuil, qui se jette dans le Lot au sud du Camp. De ce fait, les abords du site protégé sont fortement impactés par le risque d'inondation, impliquant des contraintes pour la construction, voire un principe d'inconstructibilité en fonction du niveau d'aléa.

Ce vaste espace ouvert est occupé principalement par des **prairies**, **des cultures maraichères et leurs serres**, **quelques vergers**, **haies bocagères et arbres isolés**, autant de compositions végétales qui compartimentent et ponctuent le paysage de plaine. **La ripisylve du Lot** constitue un autre élément particulièrement structurant : un peu discontinue sur la rive gauche, mais plus épaisse sur la rive droite, elle sert de rideau arboré et cloisonne les perspectives.







# DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE SAINTE-LIVRADE SUR LOT : Camp du Moulin du Lot

## Le site, le contexte

La **rive droite** est occupée par des bâtiments agricoles et des constructions d'architecture traditionnelle (maisons à empilages grange-étables, pigeonniers, ...) très bien conservés et éminemment perceptibles sur la berge.







# **DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE SAINTE-LIVRADE SUR LOT: Camp du Moulin du Lot**

#### Le site, le contexte

Dans cet environnement sans relief, surgissent des bâtiments agricoles et des habitations disséminés ça et là dans la plaine. Il s'agit de constructions d'architecture régionale et vernaculaire telles que les granges-étables, les métairies, fermes de polyculture, etc., et des constructions plus modestes, réparties au gré des chemins de desserte.

De plus, notons la présence d'un château d'eau, au droit du Camp du Lot, éminemment perceptible depuis de longues distances, y compris depuis la rive droite, et qui fait office de signal, de point de repère.

Le camp est accessible depuis une voie locale parallèle à la rivière : l'avenue de Renac. Cette route a été l'amorce d'un développement urbain pavillonnaire, sous forme d'extension linéaire au sud du camp d'accueil.

Elément insolite à proximité du Camp : la mosquée El Fath, au lieu-dit Plaine de Mazière. Ancienne ferme acquise par l'association islamique de Ste Livrade, elle a été rénovée et transformée pour accueillir jusqu'à 850 fidèles.



Château d'eau, repère en limite du camp de réfugiés







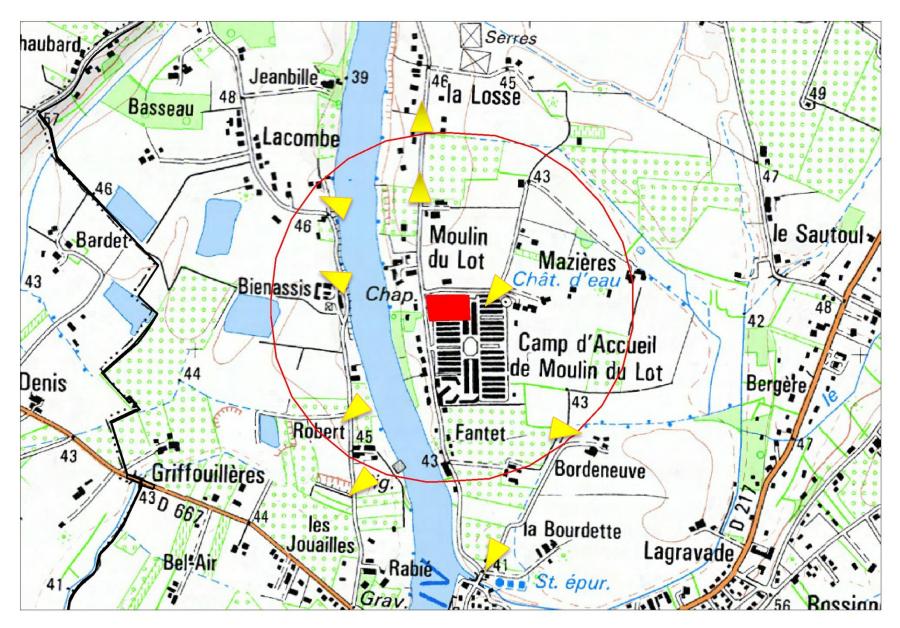
Bordeneuve



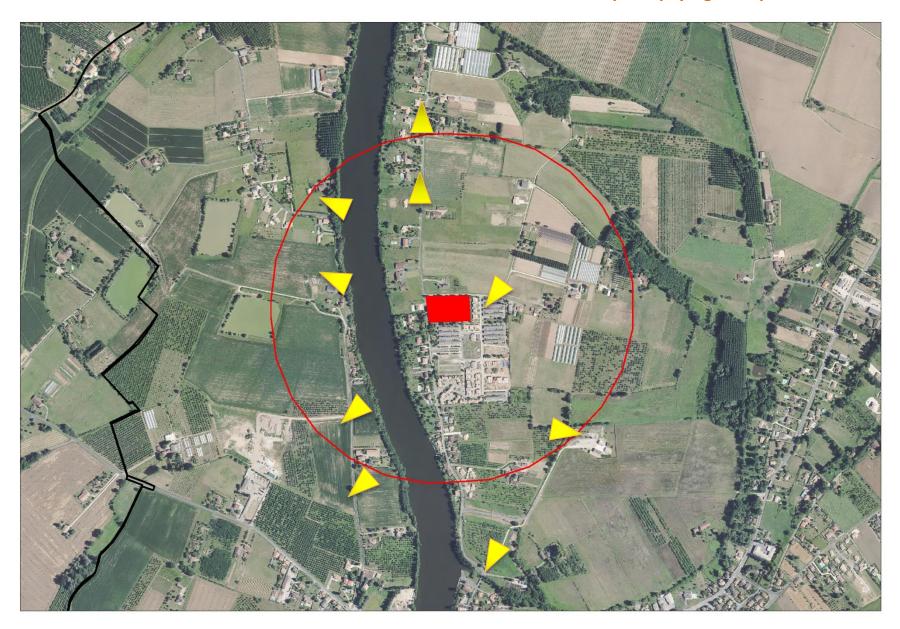
Rue Renac



Patrimoine agricole, Moulin du Lot



# DIAGNOSTIC DES ABORDS Repères paysagers et points de vue étudiés



## DIAGNOSTIC DES ABORDS Analyse des points de vue

#### **Depuis la rive droite**

La voie communale N°2 de Renat longe le Lot, et dessert les exploitations agricoles installées sur la rive : granges, métairies, pigeonniers et logis traditionnelles en pierre et brique, alternent avec les vergers et cultures maraichères. Le pigeonnier au lieu-dit Robert, établi sur la berge, constitue un élément particulièrement remarquable ayant une fonction de repère. Celui-ci est d'ailleurs visible depuis le camp sur la rive gauche. Un jeu d'ouvertures/fermetures s'instaure au fil de cette voie, le long de laquelle des fenêtres de vues s'ouvrent sur la rive gauche, lorsque les terrains sont libres et que la ripisylve s'interrompt. Notons toutefois que le camp en lui-même n'est pas perceptible, car il reste dissimulé derrière un front bâti d'habitations établies en chapelet sur la rive gauche. Néanmoins, le château d'eau se distingue nettement et permet de repérer le site protégé et ses abords.

Ainsi, des éléments d'architecture vernaculaire et des structures végétales emblématiques du Lot et Garonne comme les vergers, composent la rive droite en vis-à-vis du site protégé. Ils constituent un ensemble représentatif des paysages du Villeneuvois, à valoriser dans l'environnement du monument protégé.







## DIAGNOSTIC DES ABORDS Analyse des points de vue

#### **Depuis la Bourdette et Bordeneuve**

Ce secteur se caractérise par les carrés de vergers, ponctués par une poignée de fermes et d'habitations. Ce site est délimité par une voie communale (menant à la mosquée), la piste cyclable, et par le ruisseau de Casseneuil, dont le cours est souligné par une frêle ripisylve d'arbustes et de d'arbres isolés. Au-delà de ces limites, à l'est et au nord, les prairies et les cultures maraichères prennent la place des vergers.

Depuis La Bourdette et Bordeneuve, le camp n'est pas visible. Cet ensemble de vergers forme un écrin végétal et agricole et « habille » les constructions pavillonnaires établies le long de l'avenue de Renac, au sud du camp. La mosquée constitue une entité à part, dissimulée derrière un muret et des haies bocagères, et n'entretient pas de lien visuel avec le site protégé.

### Depuis Moulin du Lot, sur l'avenue de Renac

L'avenue de Renac constitue la voie d'accès au camp, et l'axe principal de découverte du site. Elle est bordée à la fois par des habitations relativement standard, et par quelques granges et maisons de caractère. Depuis cette route, en regardant vers la rive droite, on aperçoit le pigeonnier de Saint Robert notamment.

En revanche, le chapelet de constructions situées sur la berge rive gauche, impactent directement l'environnement de la chapelle et de la madone. Celle-ci, située dans un jardin à l'ombre des chênes, tourne le dos à une série de maisons plus ou moins aisées.

## Depuis la Plaine de Moulin du Lot, au nord

L'espace est occupé par l'activité agricole : maraichages, vergers, prairies, friches, sont parsemées de maisons et de bâtiments d'exploitations. Les tunnels en plastique des serres, les haies bocagères et les rares alignements créent des barrières visuelles et limitent le champ de covisibilité du monument.





# DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS Justification des limites

L'analyse des abords révèle un espace relationnel très ouvert et large du fait de la topographie de plaine, et qui s'étend au-delà du Lot. Le camp et ses divers édifices protégés disposent d'une faible visibilité en raison de leur volume et de leur hauteur limités. Néanmoins, ils entretiennent un lien visuel avec les habitations de la berge et avec les constructions de caractère situées sur la rive droite, comme le pigeonnier à Robert.

Dans cette plaine alluviale, la polyculture domine : maraichage, céréales, prairies d'élevage s'accompagnent de quelques fermes et granges dispersées. Cette occupation du sol donne lieu à un paysage ouvert, parfois segmenté par les serres et les quelques haies ou alignements boisés résiduels qui délimitent les propriétés. Quelques carrés de vergers résistent et entourent la zone bâtie au sud du camp.

La campagne environnante est ainsi ponctuée de bâtiments à vocation agricole ou de maisons récentes, voire d'éléments insolites comme la mosquée, qui fonctionnent comme des satellites, comme des entités indépendantes et sans rapport de co-sensibilité avec les édifices protégés.

De ce fait, un périmètre délimité des abords est proposé pour définir un ensemble cohérent et susceptible de contribuer à la conservation ou à la mise en valeur du camp d'accueil, de sa chapelle et de la madone.

#### Ce nouveau périmètre inclut :

- La **zone arboricole** entre le Lot et le ruisseau de Casseneuil, et les rares constructions d'architecture locale
- Le secteur habité développé au sud des bandes de logements du camp de réfugiés,

- Les constructions bâties sur les parcelles limitrophes du camp, telles que le château d'eau qui fait office de point de repère dans la paysage plane.
- Le chapelet de constructions établies sur la rive gauche, filtrées par la ripisylve, et assurant un lien visuel et une proximité directe avec le site protégé
- La rive droite, sa ripisylve, ses maisons et bâtiments agricoles de caractère (dont le pigeonnier) et ses terrains agricoles qui libèrent des vues sur la rive gauche.

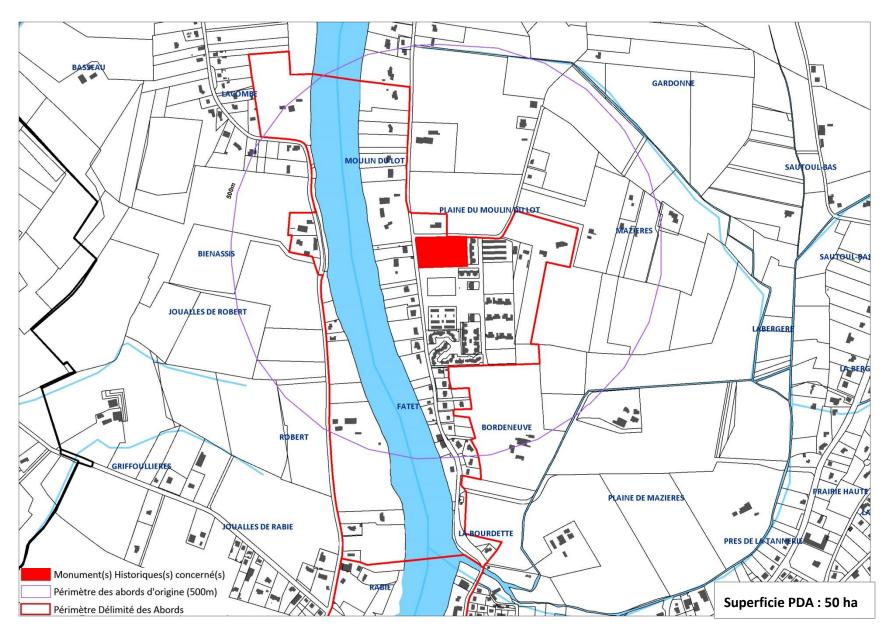
Ce périmètre exclut les constructions n'ayant aucun lien de cosensibilité avec le camp, ou les éléments disséminés, sans intérêt architectural ou patrimonial.

Notons que la **limite sud** du nouveau périmètre des abords du camp du Moulin du Lot **jouxte un second périmètre de protection** : celui de l'église prieurale et de la Tour du Roy de Sainte Livrade.

La superficie du PDA (54 ha) est inférieure à celle du périmètre d'abords d'origine (78 ha).

Au-delà du périmètre nouvellement dessiné, le développement de l'urbanisation s'effectuera dans le cadre règlementé des documents d'urbanisme.

# DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE SUR LOT



# DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE SUR LOT

